

TARIFS DES SALLES - Au 1er mars 2026

A LA SIGNATURE DU CONTRAT

Acompte de 50 % du montant encaissé lors de la signature du contrat

Si annulation de la réservation minimum 2 mois avant la location : remboursement de l'acompte

Si annulation de la réservation moins de 2 mois avant la location : remboursement de l'acompte uniquement sur justificatif et sur motif précis (décès, accident, hospitalisation, maladie) et selon appréciation du maire

Solde : 50 % du montant encaissé après l'événement

Cautiion : 100 % du montant de la location

Attestation d'assurance "Responsabilité civile"

Repas de classe et repas de "conscrits" : application du tarif "associations"

Kermesse ou fête des écoles : automatiquement gratuit (que ce soit école publique ou privée) MAIS n'est pas considéré comme 1ère manifestation gratuite (ex si l'APEL fait une soirée à but lucratif type TakTik, elle sera gratuite)

Théâtre : 1ère journée gratuite - 2ème journée tarif T 3 - journées suivantes au tarif T 1 x coefficient 0,3

CONDITIONS

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de l'évènement quelle que soit la date de réservation

Pour location 1 journée particuliers - associations ou entreprises HORS Beaupréau-en-Mauges : tarif de base = T 1

Pour location 1 journée particuliers ou entreprises de Beaupréau-en-Mauges : tarif T 2 = tarif de base T 1 x coefficient 0,80

Pour locations associations de Beaupréau-en-Mauges : tarif T 3 = tarif de base T 1 x coefficient 0,45

Pour journée consécutive : tarif T 4 = tarif de base T 1 x coefficient 0,30

Les réveillons du 31 décembre - quel que soit l'organisateur et son lieu de résidence - sont au tarif de base (T1) sauf pour l'Espace Capello (La Chapelle-du-Genêt) qui a un tarif spécifique

Une location gratuite dans l'année pour les associations de BeM et antennes locales pour une journée ou soirée à but lucratif (dans une salle de BeM sauf pour la salle de la Prée à Beaupréau et la salle de la Thévinère à Gesté)

L'amicale des sapeurs-pompiers dispose de la gratuité sur toutes les salles de BeM y compris la salle de la Prée et la salle de la Thévinère

LE PIN-EN-MAUGES	Particuliers - Associations - Entreprises de Beaupréau-en-Mauges							Particuliers - Associations - Entreprises HORS Beaupréau-en-Mauges		
	T 2 PARTICULIERS ET ENTREPRISES			Vin d'honneur sépulture	T 3 ASSOCIATIONS			T 1		
	1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur et cérémonie laïque		1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur	1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur
	T 2 (= T 1 x 0,8)	T 2 + (T 1 x 0,3)	T 2 x 0,5		T 3 (= T 1 x 0,45)	T 3 + (T 1 x 0,3)	T 3 x 0,5	T 1	T 1 + (T 1 x 0,3)	T 1 x 0,5
Relais du Bois - RDC										
Totalité	477	656	239		269	448		597	776	298
Grande salle	343	471	171		193	321		428	557	214
Cuisine	55	76	28		31	52		69	89	34
Bar	80	111	40	55	45	75	23	101	131	50
Relais du Bois - ETAGE (grenier)	137	189	69		77	129	39	172	223	86
Maison des Associations										
Totalité	124	171	62		70	116	35	155	202	78
Salle Aunaie + 2000	107	148	54		60	101	30	134	175	67
Salle 2000	67	92	34		38	63	19	84	109	42
Salle Chapelle	17	23	8		9	16	5	21	27	11
Salle Aunaie	40	55	20		23	38	11	50	65	25
Salle polyvalente mairie	90	124	45	55	51	84	25	113	146	56
Espace des P'tits Pins	150	206	75		84	140	42	187	243	94
Salle omnisports	442	608	221		249	415	124	553	719	276